

Edito: L'avancement du programme

Nous arrivons au tiers de notre mandat. Où en sommes-nous, qu'avons-nous fait de notre programme ? Nous avons voulu consacrer l'essentiel de ce bulletin à ce sujet. Notre propos est que ce point d'étape permette à chacun d'avoir une information globale sur notre action.

L'équipe municipale élue en 2014 est au service d'une **ambition partagée pour la protection et le développement de la qualité de vie en milieu rural**. Nous avons retenu quatre orientations :

- L'action en faveur de l'enfance et jeunesse;
- Le développement de la vie associative, culturelle et sociale ;
- La gestion des infrastructures et des moyens dans le cadre d'une politique volontaire de développement durable et d'économie d'énergie;
- Un urbanisme respectueux de l'environnement, dans le cadre d'une évolution démographique maîtrisée.

Dans ce cadre, nous avons construit notre programme, en particulier sur notre patrimoine bâti. Les études et les diagnostics ont été réalisés afin de cadrer techniquement et économiquement ces interventions.

Ce programme est ambitieux et complexe, il est très consommateur d'énergie, de disponibilité et exige des moyens financiers conséquents, pour une commune rurale de notre taille. Il n'est réalisable que dans le cadre d'un partenariat étroit avec notre communauté de communes, le département, la région et l'état. Il s'inscrit dans un contexte d'une politique de réduction des déficits publics qui a pour conséquence une forte baisse des dotations.

Alors promesses qui n'engagent que ceux qui y croient ou programme de travail en marche ?

Les études nécessaires sont réalisées. Les plans de financement sont établis. Pour l'essentiel, les demandes de subventions sont déposées. Une prospective financière a été élaborée par l'agence technique départementale qui atteste de la cohérence du projet avec les engagements que nous avons pris devant la population en matière de fiscalité.

Enfin, et même si tous les obstacles ne sont pas levés, nous avons bien avancé sur chacun des 9 projets structurants, constituant le programme 2015-2020 de Roquesérière, en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune. Ils sont, dans l'ordre des réalisations:

1. La construction d'un nouvel atelier municipal ;
2. La réalisation d'une chaufferie bois avec la réhabilitation énergétique de tous les bâtiments communaux ;
3. La rénovation de la cantine /réfectoire de l'école;
4. Un projet d'assainissement collectif pour le village et les bâtiments communaux
5. La construction d'un bâtiment pour les activités périscolaires;
6. La création d'une nouvelle salle du conseil;
7. Un projet de maison des associations;
8. La réhabilitation énergétique du premier étage de l'annexe;
9. Un projet d'aménagement du centre du village.

D'autres actions, moins stratégiques, mais nécessaires sont venues se surajouter. Elles vous sont présentées sous la rubrique « aménagements publics divers ».

Informations pratiques

Horaires d'ouvertures

Lundi 8h30 - 12h / 14h00 - 19h00
Jeudi 14h - 19h30

Coordonnées:

Tél 06 61 84 22 22
Fax 05 61 84 66 74
roqueseriere.mairie@wanadoo.fr
www.mairie-roqueseriere.fr

Bibliothèque:

Mardi : 16h30 - 18h30
De nouveaux livres sont arrivés!

Déchetterie de Garidech:

Lundi, mercredi, vendredi, samedi
9h - 12h / 14h - 19h30

Ramassage des ordures

(sortir les poubelles la veille)
Déchets ménagers: poubelle noire tous les mercredis matins.
Tri sélectif: poubelle jaune tous les vendredis des semaines paires.

Etat Civil

Ils nous ont quittés:

M Louis VIALA
le 6 mars 2016
Mme Adrienne GASC
le 22 mars 2016
Mme Maria FIORINI
le 28 mars 2016

Les naissances:

Lyem ALEXIS KHALIF
Le 19 janvier 2016
Léa, Marie-Lyne, Marise CASTEL
Le 10 avril 2016

L'atelier municipal



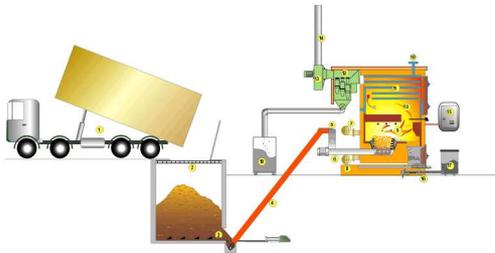
Le nouvel atelier est en service depuis novembre 2015.

La construction a coûté 201 000 €. Après déduction des aides et de la récupération de la TVA (estimées à 98 000 €), le reste à charge pour la commune serait de 103 000 €. Cependant, le conseil départemental ne s'est pas encore prononcé sur notre demande de subvention.

La chaufferie bois

L'équipe municipale a le projet de remplacer la chaufferie actuelle de l'école par une chaufferie bois avec deux chaudières pour en sécuriser le fonctionnement.

Cette chaufferie bois alimentera par un réseau de chaleur l'ensemble des bâtiments communaux :



le nouveau bâtiment périscolaire (ALAE), la nouvelle salle du Conseil, l'annexe

administrative, la mairie et la salle polyvalente. En chauffage, nous n'utiliserons plus les énergies gaz, fioul et électricité.

Le silo avec la trémie (réception des plaquettes) sera contigu au local de la chaufferie et sera situé dans une partie de la parcelle des jardins partagés.

Les travaux de mise en place de la chaufferie bois et du réseau de chaleur sont prévus pour cet été et devraient être terminés pour la saison de chauffe 2016/2017. Les raccordements aux bâtiments neufs ou rénovés seront réalisés au fur et à mesure de leur mise en service.

Le permis de construire, quant à lui, est déposé. La consultation des entreprises est en cours, pour des ordres de service prévus fin juin.

A noter toutefois que l'implantation du silo se situant immédiatement derrière l'église, les services de l'état nous ont prescrit des recherches archéologiques qui seront réalisées au cours du mois de juin. Espérons que le résultat ne retarde pas ce projet !

La rénovation du bâtiment " cuisine réfectoire "

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments raccordés au réseau de chaleur est une nécessité, comme la prise en compte de leur accessibilité par les personnes en situation de handicap.

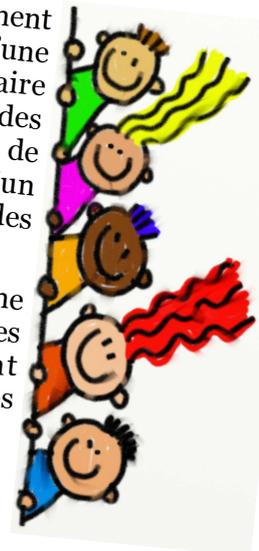
Ces travaux seront réalisés en 2 tranches, 2016 et 2018.

La 1^{ère} tranche touchera le rez de chaussée. Il s'agit pour la cantine d'isoler les murs, plancher et plafond, de changer les menuiseries et d'installer une VMC. Cette réalisation nous permettra un gain énergétique important..

La 2^{ème} tranche touchera le 1^{er} étage.

La rénovation, prévue également en 2016, prévoit la création d'une communication supplémentaire cuisine/réfectoire (respect des règles d'hygiène en matière de services), l'aménagement d'un vestiaire et la réimplantation des équipements de la cuisine.

L'état d'avancement est le même que pour la chaufferie bois : les études et diagnostics sont terminés, la consultation des entreprises est en cours.



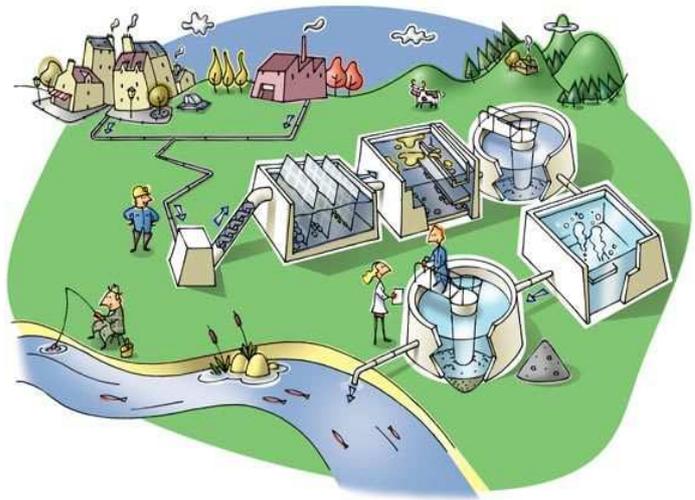
L'assainissement collectif

Les travaux sont en cours. La partie réseau sera terminée fin juin. Pour la partie station, les travaux débuteront début mai pour une mise en service au dernier trimestre 2016.

Pour mémoire, le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA réseau 31) dont nous sommes adhérents.

Le coût des travaux n'affecte pas le budget de la commune car il sera supporté par les utilisateurs.

La mutualisation des moyens entre les communes adhérentes faisant partie du même comité technique que Roquesérière permet, d'une part, de réaliser indépendamment de l'avancement du lotissement, cet assainissement indispensable au centre bourg, et d'autre part de modérer le prix de l'eau rejeté (autour de 1,60 € le m³), et le coût du raccordement (1000 € pour une habitation existante).



Le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement :

Le raccordement à l'assainissement collectif de l'ensemble des bâtiments communaux (école, cantine, ALAE, mairie et salle polyvalente) nécessite la création d'un réseau de raccordement et la mise en place d'une pompe de relevage sur le parking de l'annexe.

Le choix de l'entreprise est fait. Les travaux seront réalisés parallèlement à ceux de l'assainissement collectif.

La construction d'un bâtiment pour les activités périscolaires

Nous l'attendons depuis de nombreuses années cet ALAE ! Aujourd'hui notre Communauté de Communes, compétente en matière périscolaire, et financièrement concernée, a donné son accord et le projet a pu avancer : l'architecte a été retenu, une proposition présentée et des réunions de concertation menées entre les différents utilisateurs afin que ce nouvel espace de 122 m² réponde au mieux à l'attente de tous, apportant fonctionnalité, respect des règles sanitaires et convivialité.

Oubliée cette salle « à tout faire » anciennement salle de classe, où nos enfants s'entassaient aujourd'hui !

Dès l'année scolaire 2016/2017, ils vont enfin bénéficier d'une structure moderne, qui permettra aux animateurs de l'association LEC qui les encadrent, d'assurer, dans un espace dédié, des activités encore plus attrayantes et variées.

Les questions de la circulation dans l'enceinte scolaire seront également prises en compte : avec le réfectoire, l'école, et l'aire de stationnement des bus de ramassage.

Une avancée couverte de 20 m² sera par ailleurs édifiée sur le devant du bâtiment afin de recréer l'espace d'accueil, ouvert à tous, que proposait l'ancien préau démolé aux abords de l'église.



La création d'une nouvelle salle du conseil

Attenante au nouvel ALAE et à l'ancien presbytère qui abrite déjà les services administratifs de la mairie, cette nouvelle salle du conseil, reliée à l'annexe administrative, permettra de transférer définitivement l'administration de la commune, libérant par là-même l'espace actuellement occupé au profit de la bibliothèque municipale.

Cette nouvelle disposition des bâtiments officiels permettra d'apporter, là encore, plus de fonctionnalité et de convivialité, optimisant les conditions d'accueil des administrés dans un nouvel espace de 82 m² qui se devra d'être moderne mais toujours respectueux du bâti ancien qui l'entoure.



Ancienne école (restaurant scolaire actuel)

Le Presbytère qui correspond aujourd'hui à l'annexe administrative de la Mairie

La maison des associations et la salle polyvalente

La commune souhaite profiter du transfert de la mairie à l'annexe pour réhabiliter les lieux.

Ce projet concourt à 3 objectifs :

1. Faciliter l'activité des associations et de la bibliothèque municipale : la bibliothèque transférée au rez-de-chaussée ouverte et accessible à tous, Un gain d'espace pour les associations au premier étage;
2. Apporter des solutions aux problèmes récurrents (chauffage, bruit, accessibilité.): amélioration de l'acoustique et isolation thermique, raccordement au réseau de chaleur et réimplantation des sanitaires ;
3. Réaménager et agrandir la salle polyvalente: local de rangement supplémentaire de 60 m² , création d'un préau de 100 m² attenant , réaménagement du coin cuisine.



Un projet financièrement conséquent, qui est organisé en deux tranches.

La première tranche, prévue en 2016, est une mesure d'urgence pour améliorer l'acoustique de la salle polyvalente. Elle est constituée par la mise en place d'un faux plafond.

Le conseil municipal aura à apprécier, en 2018 la faisabilité de la deuxième tranche de ce projet eu égard à l'actualisation de notre analyse financière et à nos engagements en matière budgétaire et fiscale.

La rénovation de l'annexe de la mairie

Dans la cadre de la mise en place de la chaufferie bois, un audit énergétique, réalisé en décembre 2014 nous a permis d'estimer les besoins et les coûts de la rénovation énergétique du bâtiment : distribution de chauffage au rez-de-chaussée en 2016, puis au 1^{er} étage en 2018, après des travaux d'isolation des murs et des combles, de reprise des menuiseries, de ventilation et autres travaux électriques.

Aménagements publics divers

Il s'agit de renforcer la centralité de la commune et de prévoir des lieux de rencontre permettant de créer du lien social.

Ont été réalisés en 2015 , le jardin partagé, et son



m u r d e soutènement avec son portail encadré par 2 superbes piliers. Ceux-ci ont été réalisés avec les briques foraines récupérées de la démolition de

l'ancienne grange de Noëlie.

Les travaux ont coûté 22 000 €. Après déduction des aides et de la récupération de la TVA (estimées à 11 000 €), le reste à charge pour la commune est de 11 000 €.

Sont en cours, l'implantation d'un récupérateur d'eau de 10 m³ au droit des jardins partagés et à l'horizon 2018 la création d'une aire de jeux pour les petits.

Et le lotissement ?

Le début des travaux d'urbanisation du futur lotissement est annoncé en mai. Cinquante pour cent des lots seraient vendus.

La reprise du clocher

La coiffe en zinc n'a pas tenu et la commune a été indemnisée.

L'architecte des Bâtiments de France préconise de mettre en œuvre une technique plus adaptée aux clochers bâtis.

Nous vous avons informé à ce sujet dans le flash infos de Mai 2015 et en avons discuté lors de la réunion publique de juin dernier.

En bref : une solution parmi plusieurs, allant de l'enduit à la brique apparente, sera arrêtée en fonction du constat de l'état du bâti du clocher fait après le démontage de la couverture zinc et la suppression de l'enduit ciment existant.

Les consultations vont être lancées pour des travaux prévus au dernier semestre 2016.

Le financement est assuré par l'indemnisation reçue de l'assurance.



La route de St Sulpice

Compte tenu du nouvel échangeur et de la ZAC des portes du Tarn, nous avons entrepris des démarches auprès du conseil départemental pour obtenir le classement de cette voie en route départementale.

En tout état de cause, des travaux de sécurisation des carrefours de salle basse et de la sortie du futur lotissement seront réalisés et financés d'une part par les aides du conseil départemental et d'autre part par les rentrées fiscales générées par le lotissement.

On finance comment ?



Le plan de financement a été créé en étroite collaboration avec les services techniques départementaux et est régulièrement tenu à jour.

Il repose sur plusieurs moyens :

- Un emprunt de 400 000 € que nous avons réalisé en 2015. Cet emprunt consenti par l'Agence France Locale au taux de 1,28% sera remboursé sur 15 ans par des annuités de 40 000 € environ;
- Nos fonds propres et notre capacité d'autofinancement : La bonne gestion financière de nos prédécesseurs nous a dotés d'une « réserve » de 280 000 €. Nous dégagons annuellement environ 50 000 € de solde positif sur le budget de fonctionnement. Nous ne pourrions rester sur ces perspectives financières favorables qu'au prix d'une vigilance constante sur nos dépenses de fonctionnement.
- Des ressources fiscales qui accompagnent les efforts d'investissement par une augmentation annuelle de 1% du taux des taxes d'habitation et sur le foncier bâti : conformément à nos engagements, l'effort fiscal ne sera pas mobilisé pour compenser la baisse de la dotation de l'état. Il reste malgré tout que nous ne pouvons pas à la fois faire un programme d'investissement ambitieux et ne pas dégager des moyens d'autofinancement par la fiscalité.

• Les co-financements par la mobilisation des subventions de l'état, de la région, du département, de la communauté de communes et de la réserve parlementaire. Notre opportunité tient au fait que la plus grande partie des investissements programmés s'inscrit dans les politiques publiques en matière de transition énergétique et d'économie d'énergie : dans ce domaine, les dotations cumulées des différents niveaux de financement peuvent approcher les 80%. Par ailleurs, les dépenses d'investissement qui concernent le périscolaire et l'assainissement sont mutualisées respectivement au niveau de la communauté de communes et du département (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) et ne pèsent donc pas sur le budget communal.)

• Enfin, il appartiendra au conseil municipal d'apprécier en 2018 si la première étape s'est déroulée conformément à nos prévisions, notamment concernant les subventions accordées. C'est alors que nous saurons si la fin du programme peut bien être réalisé dans cette mandature, notamment en ce qui concerne le réaménagement de la salle polyvalente et la future maison des associations. A ce jour, les éléments connus nous permettent de penser que le programme pourra être réalisé intégralement avant la fin de l'année 2020.

	Coût de l'opération	Montant des aides et remboursement*	Part communale
La chaufferie bois	180 000 €	144 000 €	36 000 €
Cantine réfectoire	89 000 €	74 000 €	15 000 €
Raccordement à l'assainissement	27 000 €	18 000 €	9 000 €
Nouvelle salle du conseil	190 000 €	144 000 €	46 000 €
Salle polyvalente (1 ^{ère} tranche)	26 000 €	20 000 €	6 000 €
Maison des associations & salle polyvalente (2 ^{ème} tranche)	285 000 €	210 000 €	75 000 €
Annexe mairie	22 800 €	19 000 €	3 800 €
Aménagement public divers	30 000 €	18 000 €	12 000 €
TOTAL	849 800 €	647 000 €	202 800 €

* Il s'agit du remboursement de la TVA et des subventions de l'état, de la région et du département.

Le budget communal a dégagé en 2015 un excédent de fonctionnement de 113 655.46 € portant à 335 824.77 € le résultat cumulé, et un excédent d'investissement de 242 678.62 € portant à 258 979.00 € le résultat cumulé !

Le budget 2016 a été voté en équilibre avec 755 545.78 € inscrits à la section de fonctionnement et 1 668 017.35 € inscrits à la section d'investissement.



Quelle peut-t-êtr e son action ? Comment utiliser les 8 635.15 € qui constituent son budget actuel? Beaucoup mais peu à la fois !

Nous ne pouvons pas, bien entendu assumer de prestations exceptionnelles, sans risquer de favoriser l'un en pénalisant tous les autres. Nous nous sommes donc lors de notre dernière réunion, interrogés une fois encore, sur les actions qui s'ouvrent à nous dans un tel contexte. Mais, avant tout nous devons connaître les besoins qui existent sur notre commune dont nous n'avons pas connaissance ?

Il ressort de nos réflexions plusieurs pistes au-delà du traditionnel repas des Cheveux d'Argent qui permet de rapprocher nos Anciens dans une ambiance conviviale ! N'est-ce pas cela aussi « le lien social » ?

Très concrètement, nous avons décidé de nous substituer à la commune pour attribuer une subvention de 500 € à l'Association Familiale Cantonale dont chacun reconnaît la valeur.

Nous avons de même décidé de nous rapprocher de l'instance départementale de l'action sociale (maison des solidarités) de Saint-Jean, dont nous dépendons, afin de leur

proposer notre participation financière, quel qu'en soit le motif (soutien d'actions telles que le financement d'équipements divers, médicaux, ménagers, ...)

Ou pourquoi ne pas aider une association caritative comme « les restos du cœur » parce que, directement concernée ou pas, notre commune peut les aider, par des collectes de nourriture, de produits d'hygiène, d'entretien, des jouets, des jeux...

Nous étudions également la mise en place d'une « mutuelle communale », (complémentaire santé) qui pourrait permettre aux plus défavorisés d'accéder à

l'ensemble des soins qui leur sont nécessaires.

Et pourquoi ne pas organiser une formation aux 1ers secours afin que le plus grand nombre apprenne ces « gestes qui sauvent » car personne n'est à l'abri !

Et pourquoi pas encore quelques « cours de rattrapage de code » ? ou encore... ! Toute action qui rendrait notre structure non seulement légitime mais utile !

Alors n'hésitez surtout pas à nous interpeler ! Nous écouterons toujours vos demandes...



LA MEDI@THEQUE NUMERIQUE DEPARTEMENTALE



La médiathèque départementale propose au grand public une plateforme complète de ressources numériques en ligne :

- des films en tous genres,
- des magazines, un regard critique sur l'actualité,
- des formations en ligne pour tous (aide aux devoirs, orientations professionnelles, méthodes de langue, autoformation en informatique...),
- des contenus libres de droit : livres et partitions de musique,
- des jeux éducatifs pour les enfants...

Ce service est gratuit, à portée de clic, 24h/24, et sans téléchargement. L'accès aux documents se fait en streaming à partir d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette.

Pour connaître le contenu de l'offre en ligne, consultez le site <http://media31.mediatheques.fr/>

Pour en savoir plus sur le mode d'emploi, consultez le site de la médiathèque départementale : mediatheque.haute-garonne.fr, l'onglet « Collections », puis « portail numérique » et « en savoir plus ».

Pour vous inscrire, contactez les bénévoles de la bibliothèque de Roquesérière (c.castet@orange.fr) ou venez les rencontrer **le mardi, de 16h30 à 18h30, à la BIBLIOTHEQUE.**

Isabelle, Pina, Catherine



Union Nationale des Combattants
Section de Roquesérière
102 Gde rue Tolosane
31380 ROQUESERIERE



Cérémonie du 8 mai 1945

La SECTION CANTONALE DE ROQUESERIERE

**Vous invite à honorer de votre présence la
" Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 "**

Dimanche 8 mai 2016

Messe 10h00

Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
Vin d'honneur suivi d'un repas en salle polyvalente

Inscriptions :

Mr AURIOL : 05 61 74 11 75

Mr BIGA : 05 61 84 32 86

Mr CAYROU : 05 61 84 30 13

Mr QUEMENEUR : 06 62 15 75 66

Prix du repas 15 euros Ouvert à tous



Le comité des fêtes

AVIS A LA POPULATION

Chers habitants roquesériérois, nous avons besoin de nouveaux bénévoles.
Nous accueillons les jeunes, les moins jeunes et même les retraités !
N'hésitez pas à nous contacter:

Ludovic MARIN: 06 11 41 59 01

Sylvie SIGAUD: 06 22 49 96 99



L'APE

La kermesse aura lieu le vendredi 1er juillet à Roquesérière, avec, à 18h30, le spectacle des enfants suivi de jeux animés par l'ALAE puis du repas ! Venez nombreux !

L'APE envisage de refaire la vente de viennoiseries au profit de l'école, en porte à porte sur les 2 communes le **samedi 28 mai de 8h30 à 10h00**.



La rubrique du Roumégairre :

Eh les élus ! Pourquoi je ne reçois pas les informations municipales sur ma boîte mel ? Vous communiquez mal !
Le maire : Parce que tu n'es pas inscrit à Info minute ! Ca peut s'arranger, il te suffit d'envoyer un mel à la mairie (roqueseriere.mairie@wanadoo.fr).

Grippe aviaire: Si vous êtes détenteur de volaille...

La mairie tient à votre disposition à l'annexe administrative les prescriptions publiées par la préfecture. Celles-ci définissent les mesures obligatoires applicables dans notre commune.

Lettre d'excuses publiques:

Messieurs les Maires des communes de MONPITOL et ROQUESERIERE tiennent à présenter leurs sincères excuses auprès de la personne à laquelle ils ont causé un grave préjudice moral et porté atteinte à sa vie privée en ayant diffusé sa photo, le soupçonnant d'agression à l'encontre du chauffeur du bus.

Cette personne s'est sentie à juste titre atteinte dans son honneur.

Les Maires de MONPITOL et ROQUESERIERE reconnaissent qu'il s'agit de leur part d'une regrettable erreur de jugement.

Enfin, ils ont conscience que ces faits ont pu être une source de trouble pour cette personne et sa famille.

Jean Claude MIQUEL, maire de Roquesérière

Thierry AURIOL, maire de Montpitol